

If you can read this:

La Commission de la fonction publique est à la recherche d'employés bilingues en vue d'améliorer la capacité d'offrir des services en français au sein de la fonction publique.

We want you!

If you speak and read French, the Public Service Commission encourages you to have a language assessment. Having more bilingual employees will help government build language capacity from within and offer more services to Islanders in French. **For you, it will lead to more opportunities to practice your French and could make you eligible for a designated bilingual position within government.**

Who are we looking for?

- Graduates of a French Immersion program, early or late
- Graduates of a French language post secondary program
- Staff who speak French but are not sure if they are “French enough” to be considered bilingual
- Staff who would like a starting point before starting French language training
- Francophones

What is a language assessment?

It is an informal, confidential, 20-minute conversation one-on-one – in person or by phone – with an evaluator who will assess your ability to communicate in your second language in professional and social settings. The evaluator assesses what functions you can perform in French, such as descriptions, expressing opinions, persuasion, and your level of accuracy and fluency.

Why should you get assessed?

You will become eligible to apply for designated bilingual positions. If you are rated at Advanced+ or Superior levels, no need to be re-assessed in the future. You will also have easy access to training and tools in French, membership in the Bilingual Employees Network, and opportunities to practice your French.

Will this mean more work for you?

You will not be required to do additional tasks, only to be able to do your regular tasks while communicating in both English and French if you are in a designated bilingual position. You are not required to translate any documents, which go to Translation Services.

Who do I contact for an assessment?

Email frenchlanguagetraining@gov.pe.ca to schedule an appointment.



Si vous pouvez lire ce message :

La Commission de la fonction publique est à la recherche d'employés bilingues en vue d'améliorer la capacité d'offrir des services en français au sein de la fonction publique.

...c'est vous que nous cherchons!

Si vous parlez et lisez le français, la Commission de la fonction publique vous encourage à faire évaluer votre niveau de langue. En augmentant son effectif bilingue, le gouvernement est mieux placé pour améliorer sa capacité d'offrir des services en français aux Insulaires. **En procédant à l'évaluation, vous aurez davantage d'occasions de pratiquer votre français et pourrez postuler aux postes désignés bilingues au sein du gouvernement.**

La Commission de la fonction publique est à la recherche des personnes suivantes :

- les diplômés de programmes d'immersion française (précoce ou tardive);
- les diplômés de programmes d'études postsecondaires en français;
- les employés qui parlent le français, mais qui se demandent s'ils connaissent assez la langue pour être considérés comme bilingues;
- les employés qui aimeraient connaître leur niveau de langue avant de commencer une formation linguistique en français;
- les employés francophones.

Qu'est-ce qu'une évaluation de compétence orale?

Il s'agit d'une conversation informelle, confidentielle et individuelle de 20 minutes avec une évaluatrice qui notera votre habileté à communiquer dans votre langue seconde dans un milieu professionnel et social. Elle évaluera votre niveau d'exactitude et votre maîtrise de la langue, ainsi que la mesure dans laquelle vous pouvez fournir des descriptions, exprimer des opinions et faire preuve de persuasion en français, entre autres.

Pourquoi devrais-je subir une évaluation?

Vous pourrez soumettre votre candidature aux postes désignés bilingues. Si votre niveau de langue est coté « avancé + » ou « supérieur », vous n'aurez pas besoin de le faire réévaluer à l'avenir. De plus, le processus vous donnera de nouvelles occasions de pratiquer votre français, la possibilité de vous joindre au Réseau d'employés bilingues, et un meilleur accès à des formations et outils en français.

Est-ce qu'une évaluation alourdira ma charge de travail?

On ne vous assignera pas de tâches supplémentaires. Vous devrez seulement être en mesure de communiquer en anglais et en français dans l'exécution de vos tâches habituelles si vous occupez un poste désigné bilingue. Vous ne serez pas appelé à traduire des documents, car ces demandes doivent passer par le Service de traduction.

Avec qui dois-je communiquer pour faire une évaluation?

Vous pouvez fixer un rendez-vous en communiquant par courriel frenchlanguagetraining@gov.pe.ca.

